

Activité 2 : Notre identité légale

A partir de l'exemple d'Emma Watson, nous allons chercher à identifier notre identité légale.

1) Voici des informations sur Emma Watson, remplit la colonne du milieu pour indiquer de quel type de renseignement il s'agit puis complète la colonne « toi ».

Emma Watson	L'identité légale	Toi
15 avril 1990		
Paris		
Watson		
Emma, Charlotte, Duerre		
Féminin		
Chris Watson		
Jacqueline Luesby		
Britannique		

2) Comment se fait le choix du nom de famille d'après l'exemple d'Emma Watson?

Est-ce le cas de chacun d'entre vous ? Demandons-nous quelle est la loi :

<p>Lorsque la filiation d'un enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite mais simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.</p> <p>(...)</p> <p>Lorsque les parents ou l'un d'entre eux portent un double nom de famille, ils peuvent, par une déclaration écrite conjointe, ne transmettre qu'un seul nom à leurs enfants.</p>
Doc.2 : Article 311-21 du Code civil

3) Quel nom aurais-tu pu porter d'après le Code civil ? Justifie